



Rural
Women's

We are the Guardians of Land,

DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE DES FEMMES RURALES

Déclaration du Dialogue consultatif sur les politiques publiques de l'Assemblée des femmes rurales

Université de Pretoria, Gauteng, Afrique du Sud

9 juin 2026

Nous, femmes rurales, petites agricultrices, productrices paysannes, praticiennes de l'agroécologie, gardiennes de semences, travailleuses agricoles, pêcheuses et dirigeantes de l'Assemblée des femmes rurales (Rural Women's Assembly, RWA), représentant onze pays d'Afrique australe - Lesotho, Malawi, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Eswatini, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe - nous sommes réunies avec des décideurs politiques, chercheurs, universitaires, commissaires aux droits humains et au genre, partenaires ainsi que des experts régionaux et mondiaux des systèmes fonciers et alimentaires, du 7 au 9 juin 2026, sous le thème : « Nous avons les réponses : bâtir des systèmes alimentaires résilients. »

Nous nous réunissons à un moment d'extrême urgence : effondrement climatique, incertitude, aggravation de l'insécurité alimentaire, inégalités agraires croissantes et perte de biodiversité, tandis que les tensions mondiales transforment les moyens de subsistance dans notre région. Pourtant, les réponses politiques dominantes continuent de proposer les mêmes prescriptions qui ont produit les crises auxquelles nous faisons aujourd'hui face.

Nous nous réunissons dans le cadre de l'Année internationale des Nations Unies de la femme agricultrice, une reconnaissance qui doit se traduire par une transformation structurelle et non par une simple reconnaissance cérémonielle. Les femmes rurales ne constituent pas un « groupe cible ». Nous sommes détentrices de savoirs, innovatrices, productrices, gardiennes de semences et dirigeantes. Nous avons les réponses.

Nous affirmons le pouvoir, les savoirs et les droits des femmes rurales

Nous ouvrons cette déclaration par la voix collective de nos membres, qui se sont exprimées avec clarté, dignité et force :

« La semence est la vie. Nos semences doivent être entretenues et protégées. Ce sont les semences de nos mères et de nos grand-mères, transmises d'une génération à l'autre, adaptées à nos sols, à nos climats et à nos communautés. »

À l'heure de la crise climatique, ce sont les semences traditionnelles qui résistent et perdurent. Elles ne sont pas des reliques ; elles constituent notre outil le plus puissant de résilience climatique et de souveraineté alimentaire. Nous les conservons, les multiplions et les partageons, et nous créons des banques de semences pour préserver ce trésor vivant. Nous défendons la souveraineté semencière.

Nous n'attendons pas que les entreprises ou les gouvernements, qui ne connaissent pas nos terres, nous donnent des semences. Les semences constituent notre patrimoine et elles nous appartiennent.

Les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs, développés et adaptés au fil des générations, comptent parmi les biens communs vivants les plus importants de l'humanité. Ils sont le résultat de millénaires de science, de travail et de garde exercés par les femmes. Nous affirmons sans équivoque que la conservation et le partage des semences sont des actes de résistance, de souveraineté et d'intelligence écologique, indispensables à la sécurité alimentaire, à l'adaptation climatique et à la réalisation du droit à l'alimentation.

Nous déclarons : l'agroécologie féministe est l'alternative

L'agroécologie féministe nourrit le monde

Les petites agricultrices et les paysannes produisent la majorité des aliments consommés dans le Sud global sur une fraction des terres contrôlées par l'agrobusiness, avec un accès limité à la terre, à l'eau, aux semences, aux marchés et au crédit. Ce n'est pas seulement un fait agricole. C'est un scandale politique et une injustice économique.

Nous rejetons le discours qui présente l'agriculture paysanne et à petite échelle comme arriérée et l'agrobusiness comme le développement. Les petites agricultrices rurales ne sont pas un problème à résoudre ou un secteur à moderniser. Nous sommes l'épine dorsale des systèmes alimentaires d'Afrique australe et les actrices d'un avenir que l'agrobusiness ne peut offrir.

L'agroécologie féministe est une intervention climatique

L'agriculture industrielle, avec ses intrants chimiques, sa dépendance aux combustibles fossiles et ses monocultures, est l'un des principaux moteurs des émissions de gaz à effet de serre, de la dégradation des sols et de la destruction écologique. L'agroécologie féministe fait l'inverse. Elle travaille avec les processus écologiques plutôt que contre eux : elle restaure la santé des sols, retient l'eau, séquestre le carbone et préserve la biodiversité. L'association des cultures, le compostage, l'agroforesterie et les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs sont déjà, dans nos onze pays, des interventions d'adaptation climatique mises en œuvre à grande échelle.

Les scientifiques du climat et le GIEC confirment de plus en plus ce que les femmes rurales savent depuis toujours par leur pratique : l'agroécologie est essentielle à la résilience climatique. La question est de savoir si les décideurs aligneront les ressources et les cadres politiques sur cette réalité.

L'agroécologie décolonise l'agriculture

Les systèmes agraires d'Afrique australe restent façonnés par la dépossession coloniale : d'un côté, un agrobusiness bien doté en ressources et protégé par la loi ; de l'autre, une agriculture paysanne dépossédée et délibérément affaiblie. Cette logique extractive n'a pas pris fin avec les indépendances. Elle a été restructurée et reproduite à travers l'ajustement structurel, la législation sur les semences, les marchés fonciers et le financement du développement.

L'agroécologie et les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs sont donc une initiative décoloniale. Ils restaurent notre souveraineté : le droit de savoir, de nommer et d'exercer une souveraineté matérielle sur les semences, la terre et l'alimentation. Lorsque la RWA construit un pouvoir collectif grâce à l'agroécologie féministe, elle démantèle un héritage colonial et patriarcal.

Nous contestons l'économie politique du capital agraire

Le système alimentaire actuel privilégie le profit au détriment des personnes. Les entreprises semencières, les multinationales d'intrants agricoles, les détaillants d'entreprise et leurs bailleurs ont un intérêt direct à intégrer les paysannes comme clientes dépendantes de leurs semences, engrais, pesticides, rayons de supermarchés et prêts. Ce n'est pas une conspiration ; c'est la logique du marché.

Une femme rurale qui conserve ses propres semences, produit son propre compost et vend sur les marchés locaux est autonome et ne peut être capturée par les entreprises et le capital agraire. Quand une agricultrice contrôle davantage sa production, elle contrôle la valeur de ce qu'elle produit. Cela signifie moins de profits pour le capital des entreprises, ce qui explique la pression incessante exercée sur les gouvernements pour imposer des régimes de propriété intellectuelle d'entreprise. Défendre les semences paysannes et des petits producteurs n'est donc pas seulement une préoccupation culturelle ou agronomique. C'est une résistance à la marchandisation de la vie elle-même.

Nous critiquons le CAADP et le développement agricole dirigé par les entreprises

Nous formulons une critique ferme du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), tel qu'il est actuellement structuré et mis en œuvre. Malgré son langage sur la sécurité alimentaire et la transformation, le CAADP fonctionne en pratique comme un programme néolibéral favorable à l'agrobusiness qui marginalise systématiquement les femmes rurales et les paysans. Sous couvert d'« agriculture intelligente face au climat », il promeut l'investissement privé, la commercialisation des semences et des intrants, ainsi que l'intégration défavorable des paysans dans les circuits du capital au profit de l'accumulation des entreprises. Il s'agit d'un programme piloté par les élites et organisé autour des priorités de l'agrobusiness, des institutions de financement du développement et des gouvernements donateurs.

- la promotion de l'investissement privé comme principale voie de développement, qui dépossède les petits producteurs et les paysans au lieu de renforcer leur autonomie ;
- les systèmes semenciers d'entreprise et les cadres de propriété intellectuelle, y compris les lois semencières conformes à l'UPOV, qui criminalisent la conservation et le partage des semences ;
- la présentation des femmes rurales comme « bénéficiaires » plutôt que comme titulaires de droits et décideuses ;

- le sous-investissement chronique ou l'absence d'investissement dans l'agroécologie tandis que les ressources publiques subventionnent les intrants de l'agrobusiness et les chaînes d'approvisionnement en semences commerciales ;
- le symbolisme et l'exclusion des mouvements de femmes rurales d'une participation réelle aux cadres continentaux.

Nous contestons également les programmes de subventions aux intrants agricoles (FISP) dans toute l'Afrique australe, expression de ce modèle. Plutôt que de soutenir l'autonomie des femmes rurales, les FISP ont principalement servi à orienter les ressources publiques vers les marchés des semences commerciales et des engrais, approfondissant la dépendance aux intrants d'entreprise. Les données du Malawi, de la Zambie, du Zimbabwe et du Mozambique montrent que les dépenses des FISP vont principalement aux entreprises commerciales, tout en détournant les budgets de la transition agroécologique, des banques communautaires de semences et du soutien centré sur les agriculteurs. L'investissement public doit renforcer l'autonomie productive des femmes rurales, et non approfondir leur dépendance envers les entreprises.

Réaffirmer la souveraineté alimentaire

Nous réaffirmons et nous alignons pleinement sur la Déclaration de Dakar sur la souveraineté alimentaire, adoptée par les mouvements paysans et agricoles alliés, qui établit la souveraineté alimentaire et le droit des peuples à définir leurs propres systèmes alimentaires et politiques agricoles comme cadre fondamental d'une véritable transformation.

Nous appelons l'Union africaine, la SADC et les États membres à restructurer fondamentalement le CAADP conformément à la Déclaration de Dakar et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP). Cela exige une réorientation structurelle : réorienter les investissements publics, réformer la législation semencière et placer les savoirs, le travail et le leadership des femmes rurales au cœur de la gouvernance agricole continentale.

Nous exigeons des décideurs et des institutions

Sur les semences et la souveraineté semencière

- protéger, reconnaître, promouvoir et affirmer légalement le droit des femmes rurales et des paysans de conserver, utiliser, échanger et vendre des semences de ferme, sans criminalisation ni restrictions de propriété intellectuelle ;
- rejeter les cadres législatifs, y compris les lois semencières conformes à l'UPOV 1991, qui subordonnent les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs aux régimes de propriété intellectuelle d'entreprise ;
- investir des ressources publiques dans les banques communautaires de semences et les systèmes semenciers gérés par les petits producteurs comme stratégie principale d'adaptation climatique et de conservation de la biodiversité ;
- reconnaître les savoirs autochtones et traditionnels relatifs aux semences comme un patrimoine intellectuel appartenant aux communautés agricoles, et non aux entreprises.

Sur l'agroécologie, la souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation

- intégrer et financer l'agroécologie dans les cadres nationaux et régionaux de politique agricole comme voie principale vers la résilience climatique, la souveraineté alimentaire et une gestion durable des terres ;
- réorienter les investissements publics agricoles, notamment dans la recherche, la vulgarisation et les infrastructures, des subventions aux intrants chimiques et au soutien des semences commerciales vers la transition agroécologique ;
- reconnaître la souveraineté alimentaire - le droit des peuples à définir leurs propres systèmes alimentaires et politiques agricoles - comme principe fondamental de la gouvernance agricole régionale ;
- affirmer et mettre en œuvre le droit à l'alimentation comme un droit humain justiciable, en l'inscrivant dans les législations nationales et les politiques agricoles de la région, notamment par des mécanismes de suivi communautaire qui placent l'expérience des femmes rurales au centre.

Sur la terre et la justice agraire

- mettre en œuvre une réforme foncière véritablement redistributive qui procure aux femmes rurales des droits fonciers sûrs, collectifs et individuels, et non des programmes de titrage ou des mécanismes guidés par le marché qui accélèrent la concentration foncière ;
- mettre fin à l'accaparement des terres sous toutes ses formes, notamment pour l'agrobusiness, la conservation et les projets de marchés carbone, qui dépossessionnent les communautés rurales et compromettent la souveraineté alimentaire ;
- reconnaître et protéger les droits communautaires sur les territoires coutumiers, les forêts et les sources d'eau.

Sur la reconnaissance et l'inclusion politique

- reconnaître que les femmes rurales ont une capacité d'action, un leadership et des solutions, et soutenir leurs organisations et leurs mouvements en conséquence ;
- garantir la participation réelle, avec pouvoir de décision, des mouvements de femmes rurales et des organisations paysannes à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de toutes les politiques agricoles et alimentaires, aux niveaux local, national, régional et continental ;
- mettre pleinement en œuvre l'UNDROP, y compris ses dispositions relatives aux semences, à la terre, à la souveraineté alimentaire et à la participation politique ;
- utiliser l'Année internationale de la femme agricultrice pour s'engager en faveur d'une transformation structurelle et budgétaire, et non de déclarations symboliques.

L'Assemblée des femmes rurales s'engage

1. À construire et renforcer le mouvement en approfondissant nos racines dans les villages, les fermes et les petites villes rurales, en donnant la priorité aux femmes rurales les plus pauvres et les plus marginalisées, et en nous organisant du niveau local au niveau régional.
2. À faire avancer l'agroécologie féministe comme pratique et comme politique, en associant techniques agroécologiques, éducation politique, organisation collective et échange de savoirs, et en amplifiant les innovations dirigées par les femmes dans toute l'Afrique australe.
3. À protéger les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs en élargissant les banques communautaires de semences, en soutenant la multiplication et l'échange de semences entre communautés et au-delà des frontières, en formant des gardiennes de semences et en résistant à toute mesure qui criminalise la conservation des semences.
4. À défendre une justice climatique ancrée dans l'agroécologie féministe, à contester l'« agriculture intelligente face au climat », à exiger la réorientation des financements climatiques et des budgets agricoles vers les systèmes gérés par les agriculteurs, et à suivre le CAADP, les cadres de la SADC et les budgets nationaux.
5. À défendre des technologies appropriées selon nos propres termes - des technologies qui réduisent la charge de travail des femmes et renforcent la production agroécologique - tout en résistant aux plateformes numériques contrôlées par les entreprises, aux biotechnologies propriétaires et aux systèmes extractifs de données.
6. À bâtir des économies de solidarité et un pouvoir collectif en renforçant les réseaux alimentaires locaux, les marchés communautaires, l'entraide et l'épargne collective qui donnent aux femmes rurales une autonomie économique en dehors des systèmes d'entreprise fondés sur la dette.
7. À défendre les droits et à demander des comptes en documentant les violations des droits à la terre, aux semences, à l'alimentation, à l'eau et à la participation, en utilisant l'UNDROP et d'autres cadres aux niveaux national, régional et international.
8. À bâtir des alliances en approfondissant la collaboration avec les mouvements féministes, ouvriers, de justice environnementale, confessionnels et les organisations alliées de la société civile.
9. À amplifier les voix des femmes rurales en renforçant notre présence des espaces locaux aux espaces mondiaux, notamment dans les processus de l'Union africaine, de la SADC et des Nations Unies, et en racontant nos propres histoires, en refusant que d'autres définissent qui nous sommes et ce dont nous sommes capables.

Enfin, nous rejetons les politiques qui aggravent la dépendance, la dépossession et le contrôle des entreprises. Nous affirmons la souveraineté alimentaire, l'agroécologie féministe, la justice agraire et les droits des paysans et des communautés rurales.

Nous n'attendons pas les solutions. Nous avons les réponses et nous créons déjà les solutions.

Adoptée par le Dialogue consultatif sur les politiques publiques de l'Assemblée des femmes rurales
Université de Pretoria, Gauteng, Afrique du Sud - 9 juin 2026